## P.W. – C.R.A.C. N° 118 (2019-2020) – Mardi 19 mai 2020

QUESTION ORALE DE M. FRÉDÉRIC À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LA GESTION DES SCOLYTES »

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Frédéric à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la gestion des scolytes ».

La parole est à M. Frédéric pour poser sa question.

**M. Frédéric (PS).** - Madame la Ministre, c'est moins sentimental les rencontres entre scolytes qu'entre le loup et la louve. Il y a quand même un point commun, c'est dans ma région. Je ne voudrais que vous croyez, Madame la Ministre, que j'ai une obsession sur les scolytes. Mais très objectivement, je suis obligé de revenir régulièrement sur le sujet, parce qu'il fait l'objet de beaucoup de débats. Vous le savez, dans cette région boisée que ce soit la Province de Luxembourg ou l'arrondissement de Verviers en province de Liège.

Je vous ai déjà interrogé à plusieurs reprises. On sait que les sécheresses estivales et les hivers doux de ces dernières années ont favorisé la multiplication des scolytes, avec un impact sur les finances communales, en termes de tourisme et de vente de bois ainsi que les sylviculteurs. En résumé, la filière bois souffre du scolyte dont on vient de parler et de la PPA et du COVID-19, sans oublier la surpopulation des cervidés en forêt qui nuit à la qualité des arbres.

Par ailleurs, comme vous l'indiquiez, lors de la dernière séance, un second envol des scolytes est prévu aux alentours de la mi-juin et les stocks de grumes accumulés en forêt viennent accentuer l'impact de cette crise.

Vous aviez également énuméré des pistes de solutions pour maîtriser au mieux la crise, soit l'abattage du bois scolyté, l'écorçage de grumes lié à une subvention publique pour l'équipement, un traitement insecticide pour le bois qui n'a pas pu être écorcé, le piégeage ou encore la mise à disposition de sites de stockage.

Néanmoins, la filière souffre financièrement de ces situations. Là aussi, le Gouvernement a déjà mis des choses en place, comme les prêts à taux zéro pour les communes. D'autre part, vous avez annoncé de nouvelles mesures à l'étude, comme un soutien de reconstitution de massifs forestiers plus résilients ou encore des mesures de trésorerie.

Madame la Ministre, avez-vous déjà pu étudier les solutions de trésorerie ? C'est la question majeure qui se pose au quotidien.

Un mécanisme de type assurantiel sera-t-il implémenté ? Les indemnisations viendraient-elles du Fonds des calamités naturelles ou un autre fonds doit-il être constitué ? Quels risques y a-t-il que la commission requalifie le cas échéant ces aides d'État ?

Enfin, plus récemment, il y a eu un certain nombre d'articles intéressants sur les recherches menées par le Centre wallon de recherches agronomique qui a testé différents types de piégeage. Dans la Commune de Libin, des piégeages chimiques et mécaniques ont été implémentés. Si les résultats des tests sont concluants, pour autant que vous en ayez les conclusions, pensez-vous qu'il soit envisageable de généraliser ces méthodes de piégeage ? Je vous remercie.

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. - Monsieur le Député, vous avez parfaitement résumé la situation en ce qui concerne les problèmes rencontrés par la filière bois, qui est confrontée comme vous le soulignez à de multiples crises.

Consciente des problèmes de trésorerie des communes et exploitants forestiers, j'ai déjà pris certaines mesures dans le cadre de mes compétences pour y répondre.

Parmi celles-ci, les actions prises dans le cadre du plan scolytes que vous citiez visent notamment à limiter la dépréciation des bois exploités et l'extension des dégâts occasionnés par les scolytes. C'est une action qui a des implications concrètes sur les revenus de la filière bois et la trésorerie future des entreprises de la filière.

Je peux également vous annoncer que les régimes de soutien à l'acquisition d'écorceuses ou à la régénération de peuplements résilients intégreront, autant que possible, cette préoccupation. Par ailleurs, j'ai déjà pris certaines mesures pour atténuer l'effet de la crise sur la trésorerie des exploitants avec le report du délai légal de fin d'exploitation, sans frais, et le report des échéances de paiement en forêt domaniale.

Comme vous le rappeliez, le Gouvernement a également pris des dispositions à l'égard des communes et les exploitants forestiers peuvent recourir au soutien de la SOWALFIN.

En ce qui concerne la création d'un mécanisme de type assurantiel, j'ai demandé à mon administration d'établir et de passer un marché de services afin de mener une étude globale sur la faisabilité et les voies que pourrait emprunter un tel mécanisme au regard du contexte spécifique des forêts wallonnes.

Ce marché est actuellement en cours de rédaction. Par ailleurs, le Fonds des calamités naturelles ne semble pas pouvoir être mobilisé pour répondre aux crises que la forêt traverse.

Pour ce qui concerne les aides d'états, je suis attentive à ce que les régimes de soutien adoptés dans le cadre des crises que nous traversons ne pénalisent pas le secteur en matière d'aide d'état. Chaque projet sera examiné au regard des exigences et surtout, des possibilités offertes par l'Europe en la matière.

Enfin, concernant le piégeage des scolytes, le Centre wallon de Recherches agronomiques mène effectivement une recherche pour améliorer et optimiser les techniques de piégeage. Il s'agit de préciser les conditions dans lesquelles cette technique est efficace. Sur cette base, les techniques de piégeage seront encouragées sur l'ensemble du territoire dans les conditions déterminants son efficacité.

Je tiens cependant à rappeler que le piégeage s'inscrit comme une des mesures d'un plan d'action plus large combinant une panoplie d'actions de lutte.

M. le Président. - La parole est à M. Frédéric.

**M.** Frédéric (PS). - Je remercie Mme la Ministre pour sa réponse qui démontre, mais j'en étais convaincu, que tant son département que l'ensemble du Gouvernement wallon ne prend pas ce problème à la légère.

Je pense que l'on pourrait sourire dans un premier temps, mais quand on voit les dégâts que cela fait sur des exploitations, sur des moyens financiers dans les pouvoirs publics, cela fait nettement moins sourire et l'on se sent un peu désarmé.

Cela, ajouté à tout ce que nous vivons dans le cadre de cette crise sanitaire, ce n'est vraiment pas pour faire sourire toutes les personnes qui travaillent dans le secteur.

Je sais donc qu'il y a une série de choses qui sont faites. Je les ai actées. Il nous reste le travail autour du marché de service pour analyser la faisabilité du régime assurantiel auquel vous avez fait allusion. Vos services y travaillent et je continuerai d'être attentif à la chose. Si vous pouvez recevoir des éléments d'information sur l'évolution de cette étude et de cet éventuel mécanisme, je serais heureux d'en être informé sinon si vous m'oubliez, je me rappellerai discrètement à vous.